

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

30 tonnes de produits avariés détruites à Ntoum



Photo: Abel Eyeghe

Les produits avariés ont été déversés dans une fosse, avant d'être broyés à la tractopelle.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

TRENTE tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation ont été détruites, jeudi dernier, dans une décharge à Ntoum. Propriété de la Société de distribution gabonaise (Sodigab), cette marchandise a été déclarée en avarie, à cause du délai de livraison qui n'a pas été respecté, suite à une panne du bateau qui les transportait, au large des côtes du Sénégal. L'opération de destruction

s'est effectuée en présence de la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) et d'un huissier de justice. En provenance de France, lesdits produits, a expliqué Louis Ompounga, responsable du contrôle de gestion à Sodigab Géant Casino, ont été embarqués dans un navire, qui est tombé en panne au large de Dakar, au Sénégal. Le bateau est resté immobilisé pendant presque trois mois, du fait que la compagnie avait commandé une pièce de rechange pour

effectuer les réparations, a poursuivi M. Ompounga. " Les produits, que nous devons recevoir fin août, étaient à bord de ce navire, souligne Louis

Ompounga. Lorsque celui-ci est enfin arrivé à Libreville, trois mois après, certains produits avaient déjà atteint leur date de péremption et les autres qui étaient à date

longue se sont retrouvés avec deux mois de péremption devant nous. Il fallait donc tout déclarer en avarie pour que l'assurance les prenne en charge. Puis, nous avons

saisi la DGCC afin de procéder à leur destruction ". Les produits ont été enfouis dans une fosse avant d'être broyés par une tractopelle.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DU DIALOGUE SOCIAL

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR GENIE CIVIL

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/12-2019/UCP-PRODECE du 06/11/2019

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.
2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les services d'un **ingénieur génie civil pour l'unité de coordination du projet**.

L'objectif principal de la mission de l'ingénieur génie civil de l'UCP est d'améliorer la qualité du suivi et du contrôle des travaux de construction et réhabilitation des centres de formation prévus. Plus spécifiquement, l'ingénieur en Génie Civil devra : appuyer l'UCP à l'élaboration et la validation des dossiers de consultation pour les entreprises et les missions de contrôle des travaux, mettre en œuvre un encadrement adéquat impliquant le suivi de l'exécution des travaux, renforcer au sein de l'UCP l'efficacité de la gestion, la capacité de contrôle interne et de supervision des travaux et participer aux différentes commissions d'analyse des offres pour les travaux et les missions de contrôles.

Les différentes tâches sont détaillées dans les Termes de référence.
3. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir le service décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention des références professionnelles en rapport avec la mission sus-indiquée ;
- Une copie du ou des diplôme(s) légalisées ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV.
4. Les critères de sélection sont :

- Avoir un diplôme d'ingénieur Génie Civil (Minimum Bac +5) ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience pratique d'au moins cinq (5), dans les études techniques et architecturales ; le contrôle/surveillance des travaux dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- Disposer d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la gestion, le suivi et le contrôle des travaux dans les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, etc.) ;
- Avoir une capacité démontrée à travailler en équipe et à atteindre les objectifs fixés ;
- Avoir une bonne maîtrise d'outils de gestion de contrats ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment le logiciel Microsoft (Word, Excel, MS Project...) et des dessins assistés à l'ordinateur (Autocad, COVADIS, ou similaire) constitue un atout.
5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).
6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ;

Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR GENIE CIVIL** ».
8. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 22 novembre 2019 à 14 heures 00** (heure locale).
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. 00 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com